

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MOBILIER DE LA SALLE DES FETES

Cette convention devra être établie huit jours au moins avant la date de la manifestation envisagée.

Entre les soussignés :

Madame le Maire de la Commune de CONDAT LES MONTBOISSIER d'une part,

Et

M..... sollicitant l'autorisation d'utiliser le mobilier de la salle des fêtes, d'autre part,

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1. DESIGNATION :

Nombre de **chaises empruntées** :

Nombre de **tables empruntées** :

2. CONDITIONS D'UTILISATION :

Le demandeur s'engage à utiliser le mobilier ci-dessus désigné à l'exception de tous autres et à les rendre en parfait état.

Le demandeur reconnaît qu'il est mis à sa disposition ce mobilier **duau**

3. RESPONSABILITE :

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité du demandeur est seule engagée. En cas de détérioration, le demandeur s'engage à rembourser le montant des pièces endommagées.

4. PRIX :

Le présent droit d'utilisation est accordé gratuitement à **M.....**

5. CAUTION :

A chaque location, il sera cependant réclamé un chèque de caution de 100 Euros en garantie des dommages éventuels. (Délibération du Conseil Municipal du 5 septembre 2008)

Fait en deux exemplaires.

A Condat lès Montboissier, le

Le Demandeur,

Madame le Maire,